

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL  
POUR L'ASSAINISSEMENT DE  
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 7 mars 2024

**Délibération n° 2024-005  
Séance du 5 mars 2024**

-----  
Protocole d'accord transactionnel avec la  
société BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS  
– Conception-réalisation de la deuxième  
tranche de l'usine Seine-Grésillons

-----  
**Le Bureau,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006, portant Code des Marchés Publics,

Vu sa délibération n° 2008-076 du 20 février 2008, autorisant Monsieur le Président à signer le marché de conception - réalisation de la deuxième tranche de l'usine d'épuration Seine-Grésillons avec le groupement OTV France (mandataire) / STEREAU / LELLI ARCHITECTES / BOUYGUES TP / SPIE BATIGNOLLES TPCI (marché n° 2008-8076),

Vu sa délibération n° 2008-246 du 12 novembre 2008, autorisant Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 au marché n° 2008-8076,

Vu sa délibération n° 2009-160 du 24 juin 2009, autorisant Monsieur le Président à signer l'avenant n° 2 au marché n° 2008-8076,

Vu sa délibération n° 2010-184 du 20 juin 2010, autorisant Monsieur le Président à signer l'avenant n° 3 au marché n° 2008-8076,

Vu sa délibération n° 2011-354 du 29 novembre 2011, autorisant Monsieur le Président à signer l'avenant n° 4 au marché n° 2008-8076,

Vu sa délibération n° 2012-229 du 4 juillet 2012, autorisant Monsieur le Président à signer l'avenant n° 5 au marché n° 2008-8076,

Vu sa délibération n° 2013-168 du 19 juin 2013, autorisant Monsieur le Président à signer l'avenant n° 6 au marché n° 2008-8076,

Vu sa délibération n° 2013-352 du 18 décembre 2013, autorisant Monsieur le Président à signer l'avenant n° 7 au marché n° 2008-8076,

Vu l'avenant n° 8 au marché n° 2008-8076, relatif à des remplacements d'index de révision suite à des modifications d'indices publiés par l'INSEE,

Vu sa délibération n° 2016-106 du 6 avril 2016, autorisant Monsieur le Président à signer l'avenant n° 9 au marché n° 2008-8076,

Vu la délibération n° 2021-088 du 21 septembre 2021 du Conseil d'Administration, modifiée par délibération n° 2022-107 du 8 novembre 2022, déléguant certaines attributions au Bureau,

Vu le rapport de présentation en date du 22 février 2024, par lequel Monsieur le Président lui demande de l'autoriser à signer, avec le groupement OTV (mandataire) / STEREAU / LELLI ARCHITECTES / BOUYGUES TP / SPIE BATIGNOLLES TPCI, l'avenant transactionnel au marché n° 2008-8076 pour la conception-réalisation de la deuxième tranche de l'usine d'épuration Seine-Grésillons à Triel-sur-Seine (78),

Vu le projet d'avenant,

### Après en avoir délibéré

- Article 1 :** Approuve l'avenant transactionnel au marché n° 2008-8076, passé avec le groupement OTV (mandataire) / STEREAU / LELLI ARCHITECTES / BOUYGUES TP / SPIE BATIGNOLLES TPCI, relatif à la conception-réalisation de la deuxième tranche de l'usine d'épuration Seine-Grésillons à Triel-sur-Seine.
- Article 2 :** Dit que le montant du décompte général et définitif du marché n° 2008-8076, comprenant toutes révisions, majorations, pénalités et intérêts de toutes natures qui seraient dus par l'une ou l'autre des parties à la date de signature du présent avenant transactionnel, est porté à 367 911 048, 89 € HT.
- Article 3 :** Autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant et à prendre toutes les mesures d'exécution qui en découlent.
- Article 4 :** Dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur le section de fonctionnement du budget du syndicat.

Le Président

  
François-Marie DIDIER